

**POLITIQUE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DE**

**L’ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE L’INNOVATION SOCIALE**

**EN NOUVELLE-AQUITAINE**

**APPEL A PROJETS**

**Soutien aux projets de coopérations innovantes en faveur des transitions**

Intitulé du projet :

Date de la demande :

Date de début de projet :

Structure juridique portant le projet :

Contact : Tél :

* Si votre projet a été lauréat en 2023, veuillez cocher cette case : [ ]

Après avoir évalué l’éligibilité de la demande avec le chargé de mission territorial ;

ce dossier est à adresser en **format numérique**, au chargé de mission territorial et à la gestionnaire ESS du département concerné (coordonnées en fin de document)

Le courrier de demande officiel doit être rédigé **à l’attention de Monsieur le Président du Conseil Régional** et joint au dossier numérique.

**La politique régionale en faveur de l’ESS**

L’Economie Sociale et Solidaire, définie par la loi du 31 juillet 2014 est un mode d’entreprendre et de développement économique porté par des personnes qui ont fait le choix d’organisations collectives. Ces entreprises, qui orientent l’essentiel de leurs bénéfices vers la consolidation de leur outil de production, se positionnent comme des acteurs incontournables pour le développement durable de l’économie régionale. Les coopératives, associations, mutuelles et les sociétés commerciales agréées d’utilité sociales (agrément ESUS) se retrouvent dans l’ensemble des secteurs d’activités qu’il s’agisse du champ purement concurrentiel ou dans des métiers œuvrant pour l’intérêt général.

La région Nouvelle-Aquitaine est au 3ème rang des régions françaises avec plus de 220 500 salariés répartis dans 22 200 entreprises soit 12% du total des emplois salariés de la région et elle est désormais une région de référence en matière d’ESS.

L’enjeu de la politique régionale est à la fois de permettre le développement des entreprises existantes en prenant en compte leur cycle de vie, leur capacité d’innovation, les coopérations et de créer les conditions favorables à la création de nouvelles activités garantes de la création et du maintien d’emplois qualifiés.

Pour ce faire, il est proposé une approche issue des conférences régionales du 4 juillet 2016 et du 10 décembre 2018 et de la concertation préalable qui a identifié trois axes principaux d’intervention : entreprendre, coopérer et innover, notamment en faveur des transitions environnementales présentées dans la feuille de route « Neo Terra » adoptée en séance plénière du Conseil régional du 7 juillet 2019.

Ce travail est intégré au Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et permet d’articuler les interventions des collectivités locales et notamment les EPCI, en cohérence avec la politique régionale.

Afin de mettre en œuvre cette politique, une équipe y est dédiée au sein de la Direction de l’Economie Sociale et Solidaire et de l’Innovation Sociale et positionnée dans le pôle Développement Economique et Environnemental.



***Soutien aux projets de coopérations innovantes en faveur des transitions***

Compétente en matière de développement économique, la Région a décliné, par le biais de son **Schéma Régional de Développement, d’Innovation et d’Internationalisation (SRDEII)** une stratégie de développement des structures de l’ESS, dont l’enjeu est à la fois de permettre le développement des entreprises existantes en prenant en compte leur cycle de vie, leur capacité d’innovation et de créer les conditions favorables à la création de nouvelles activités, garantes de la création et du maintien d’emplois qualifiés.

Pour ce faire, une politique articulée autour de 3 principaux axes a été proposée : **entreprendre, coopérer et innover**. Cette approche est issue de la concertation préalable à la première conférence régionale de l’ESS du 4 juillet 2016. Les éléments de cette concertation ont été amendés et complétés lors de la conférence régionale du 10 décembre 2018 et du 3 décembre 2020.

Dans ce cadre, **la coopération s’est révélée stratégique** pour impulser la création et le développement de collectifs d’acteurs porteurs d’innovations, d’emploi et d’attractivité dans de nombreux territoires, et notamment les plus fragiles.

Sur la base d’une évaluation nationale réalisée par le Labo de l’ESS début 2021 dédié aux systèmes de coopérations des acteurs de l’ESS, et dans un contexte d’appui renouvelé de l’Etat à l’égard des PTCE, il est apparu que les collectivités territoriales, et en particulier la Région et ses partenaires locaux, sont en mesure de définir des interventions spécifiques adaptées aux enjeux des coopérations existantes et à venir :

* **Accompagner dans la durée les nouvelles coopérations,** via un accompagnement des collectifs sur une durée de 1 à 5 ans pour leur permettre de structurer leur modèle économique,
* **Financer l’ingénierie et l’animation des coopérations entre acteurs de l’ESS,** en mobilisant notamment des crédits de fonctionnement dédiés à l’ingénierie collective, par le biais des fonds Région et du FSE,
* **Mesurer l’impact économique, social et environnemental des projets,** en mettant en place un accompagnement dédié et adapté à chaque coopération afin d’évaluer l’impact et la plus-value, y compris extra-financière, des coopérations.

Afin de répondre de manière opérationnelle et concrète aux enjeux et objectifs de la stratégie Néo-Terra, aux besoins et aux attentes émanant des territoires de la Région et de leurs acteurs, aux capacités d’innovation et de création des porteurs de projets et des structures de l’ESS présentes en Nouvelle-Aquitaine ; la Région lance un **Appel à Projets dédié aux coopérations innovantes établies par des structures de l’ESS** ayant un **impact économique et environnemental notable sur leur territoire**.

**OBJECTIF GENERAL DE L’APPEL A PROJETS**

* Identifier et soutenir les coopérations des structures de l’ESS porteuses d’un projet contribuant à la réalisation de la stratégie Néo-Terra, au travers d’une ou plusieurs ambitions affichées dans ce cadre.
* Valoriser les projets présentant une ambition et un impact maximal par leurs objectifs, leurs réalisations, leur mode opératoire et leur capacité à faire preuve d’exemplarité dans leur territoire d’action.
* Contribuer à la production et à la valorisation de nouveaux biens et services à forte utilité sociale, à la promotion de nouvelles organisations en matière de travail, à la valorisation de nouvelles façons de consommer, de se déplacer…, le tout dans une démarche responsable en phase avec les enjeux de transitions posés par la feuille de route Néo Terra,
* Favoriser l’implantation d’écosystèmes pérennes générateurs d’emplois dans une logique de développement de l’attractivité des territoires et en réponse aux besoins et aux aspirations de leurs habitants,
* Créer les conditions d’une société plus résiliente, inclusive et solidaire.

**BENEFICIAIRES**

Structures de l’ESS basées en Nouvelle-Aquitaine :

* regroupées dans un collectif autour d’un projet d’utilité sociale en lien avec les objectifs de développement et de transition durable tel que définis dans la stratégie Néo-Terra
* liées entre elles par un engagement formel (charte, convention, protocole, association créée ad hoc…) intégrant l’ensemble des parties prenantes du projet
* réunissant un comité de pilotage associant les acteurs privés (entreprises…) et institutionnels du territoire (services de l’Etat, collectivités, syndicats, société civile)
* prévoyant des modalités de gouvernance démocratique impliquant les bénéficiaires et parties prenantes du projet
* présentant un impact économique ou social en matière de créations d’emplois, d’activité et/ou en faveur de la transition.

**STRUCTURE GENERALE DE L’APPEL A PROJET**

L’appel à projet permet l’ouverture de deux types de soutien, en fonction de l’état d’avancement des projets de coopérations :

* **Phase 1 : émergence et amorçage (de un à trois ans)**

Pour les collectifs d’acteurs de l’ESS portant un projet à long terme de coopération innovante :

* Une aide directe incluant les frais d’ingénierie collective et de développement
* Un accompagnement externe via un dispositif d’appui-conseil pour les aider à structurer leur coopération, évaluer leur impact social
* **Phase 2 : structuration et professionnalisation (de un à deux ans)**

Pour les projets ayant bénéficié de la phase 1 (après évaluation de leur dynamique et de leur impact social et environnemental) :

* Une aide directe aux frais d’ingénierie collective et de développement
* Un accompagnement ciblé sur les enjeux de professionnalisation et de pérennité économique de leur modèle de coopération.

**L’accompagnement des projets de coopérations** sera assuré par des acteurs de l’accompagnement sélectionnés préalablement par la Région.

**DEPENSES ELIGIBLES**

* Charges de personnel dédiées au projet collectif,
* Frais de structure directement dédiés à la réalisation du projet,
* Investissements matériels
* Prestations externes, y compris frais de formation, études, analyses, travaux de recherche, dépôt de brevets, frais divers justifiables directement dédiés à la réalisation du projet.

Sont exclus des dépenses éligibles :

Travaux et investissements immobiliers (y compris acquisitions foncières), frais de structure non dédiés à la réalisation du projet, impôts et taxes, dotations d’amortissement.

Les dynamiques collectives ayant bénéficié au préalable d’un soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre des stratégies de coopération (de 2017 à 2021), ne sont pas éligibles à cet appel à projet.

**MONTANT DE L’AIDE REGIONALE**

**Phase 1 d’émergence et d’amorçage**

Jusqu’à 60 000 € d’aide par projet et par an, renouvelable deux fois, à hauteur de 80% maximum des dépenses éligibles.

Le renouvellement de l’aide en seconde et troisième année est soumis à évaluation et suivi de l’accompagnement régional dédié aux stratégies collectives.

**Phase 2 de structuration et de professionnalisation**

Jusqu’à 50 000 € d’aide par projet et par an, renouvelable une fois, à hauteur de 60% maximum des dépenses éligibles. L’aide pourra être dégressive après la première année.

La modulation du taux d’intervention et de l’aide allouée sera effectuée sur la base de l’analyse technique des projets ainsi que sur leur capacité à mobiliser des fonds propres ou d’autres types de ressources.

Le dispositif étant éligible aux fonds européens dans le cadre du PO-FSE 2021-2027, l’orientation vers un financement européen peut être envisagée.

Dépenses éligibles liées au projet :

- investissements matériels (hors immobilier d’entreprise), amortis comptablement

- charges de fonctionnement, notamment les dépenses de personnel liées au projet, les dépenses de conseil externe, les frais de structures, les petits matériels (-500€), les charges diverses…

Ne sont pas éligibles les impôts et taxes, les dotations aux amortissements et provisions.

**CRITERES D’ELIGIBILITE**

Les projets d’investissement présentés ne doivent pas relever d’un dispositif d’accompagnement sectoriel existant à la Région. Par ailleurs, l’intervention régionale doit présenter un réel effet levier sur le développement économique de la structure.

**Processus d’attribution de l’aide**

**Étape 1 : dépôt du dossier**

Envoi du dossier de demande téléchargeable sur le site de la région :

[www.les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.les-aides.nouvelle-aquitaine.fr) au chargé de mission référent sur le territoire auquel le collectif candidate (cf. liste des contacts ci-dessous), ainsi qu’au chargé de mission en charge de coordonner l’Appel à projet à l’adresse suivante :

georges-henri.abtour@nouvelle–aquitaine.fr

Un accusé de réception de dossier complet est envoyé par les services de la Région.

**La date limite d’envoi des candidatures est fixée au 13 mai 2024.**

**Étape 2 : instruction du dossier** (vérification de l’éligibilité du projet)

Le dossier est instruit par la Direction de l’Economie Sociale et Solidaire/Innovation Sociale de la Région. Sont vérifiées l’éligibilité du projet et des dépenses. En cas de projet reconnu inéligible, le porteur de projet se verra notifier le rejet de sa demande et les motifs du rejet.

Seuls les dossiers éligibles seront intégrés à la procédure de sélection décrite ci-dessous. Des pièces ou informations complémentaires pourront, le cas échéant, être demandées dès cette étape.

**Étape 3 : analyse et sélection des projets**

Les dossiers sont analysés et notés sur la base de critères de sélection cités précédemment.

**Un comité territorial d’analyse se réunira courant mai 2024** pour analyser et le cas échéant auditionner les porteurs de projets. Son rôle est de déterminer la pertinence, l’impact et l’ancrage territorial de chaque projet analysé. Le comité territorial réunit les services de la Région et les partenaires identifiés localement comme acteurs de l’accompagnement : incubateurs, CAE, collectivités, financeurs divers. L’avis du comité territorial sera transmis au comité régional de sélection.

**Le comité régional de sélection se réunira à Bordeaux le 11 juin 2024** pour arrêter la liste des projets répondant le mieux aux objectifs de l’appel à projets, au regard des crédits disponibles.

Le comité régional sera composé de représentants de la Région, de l’Etat, et de partenaires impliqués à l’échelon régional dans le développement des politiques publiques en faveur de l’ESS (CRESS, ADI, PQNA, Inaé, URSCOP, France Active…).

**Étape 4 : Décision d’attribution et attribution des crédits publics.**

Les dossiers ayant reçu un avis favorable en jury de sélection proposés au vote de la Commission Permanente du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

Les premiers versements de l’aide seront effectués selon les modalités définies dans le contrat liant le bénéficiaire à la région Nouvelle-Aquitaine.

**CALENDRIER**

* Date de clôture du dépôt des candidatures à l’appel à projets : **13 mai 2024**
* Comités territoriaux d’analyse et d’audition : courant mai 2024
* Comité régional de sélection : 11 juin 2024
* Attribution des aides pour les lauréats : Commission Permanente du 30 septembre 2024

**CONTROLES ET ENGAGEMENTS DES LAUREATS**

La Région peut procéder à tout moment au contrôle de la bonne affectation des aides.

Les lauréats de l’appel à projet s’engagent notamment :

* à suivre le processus d’accompagnement réservé par la Région Nouvelle-Aquitaine
* à produire et remettre les documents et/ou livrables demandées par la Région et ses prestataires aux bonnes fins d’évaluation et de valorisation de leur projet.
* à participer aux événements organisés par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la communication du présent appel à projet et de la valorisation de ses lauréats.

**PUBLICITE**

Le bénéficiaire de l’aide s’engage à indiquer clairement sur tous les supports de communication (flyers, affiches, comptes rendus de réunion, présentations orales, invitations, communiqués de presse, etc..) le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, via son identité visuelle, en faisant mention du présent appel à projets.

Par ailleurs, les projets lauréats de l’appel à projets seront mis en avant lors de manifestations régionales organisées sur les thématiques de l'AAP.

**SCHEMA DE SYNTHESE DE L’APPEL A PROJETS**



**Constitution du dossier de demande d’aide**

**Pour être complet, le dossier de demande d’aide doit être renseigné et constitué des documents suivants :**

* **Documents relatifs à la structure juridique portant le projet de coopération**

[ ]  Copie des statuts signés de l’Association ou de la Société

[ ]  Récépissé de sa déclaration à la Préfecture *(pour les associations)*

[ ]  Extrait SIREN, et code SIRET

 [ ]  Copie de la parution au Journal Officiel *(pour les associations)*

[ ]  Extrait du Kbis *(pour les sociétés*)

 [ ]  Bilan et compte de résultat du dernier exercice

[ ]  RIB récent au même nom que la structure juridique porteuse

[ ]  Composition du Conseil d’Administration

[ ]  Organigramme de la structure décrivant les liens entre gouvernance et équipe salariée

[ ]  Budget prévisionnel de la structure juridique porteuse du projet, daté et signé par le représentant légal

 [ ]  Dernier bilan d’activité

**Documents relatifs à la présentation du projet**

[ ]  Courrier officiel de demande d’aide

[ ]  Dossier de présentation de demande d’aide *(ci-après)*

[ ]  Plan de financement du projet daté et signé par le représentant légal

[ ]  Les devis réalisés pour les investissements

[ ]  Le cas échéant, la convention d’agrément IAE ou EA

[ ]  Le cas échéant, délibération de l'organe compétent ou du conseil d'administration approuvant le projet présenté

[ ]  Le cas échéant, lettre d’intention des autres partenaires financiers, dates de passage en commission et/ou de prise de décision de financement

[ ]  Le cas échéant, attestation de délégation de signature, pour la signature des documents financiers

[ ]  Le cas échéant, attestation de minimis, datée et certifiée par l’expert-comptable *(ci-jointe)*

**Identité de la structure juridique porteuse du projet**

Raison sociale de la structure :

Statut juridique : Numéro SIRET :

Adresse du siège social : Code NAF :

Code postal :

Commune :

Assujetti à la TVA : oui [ ]  non [ ]  Numéro de TVA :

Date de création ou reprise de la structure :

**Représentant légal (Président ou autre personne désignée par les statuts) :**

Nom : Prénom : Qualité :

Téléphone : E-mail :

**Personne à contacter en charge du dossier :**

Nom : Prénom : Qualité :

Téléphone : E-mail :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Effectif salarié à la date de la demandeNombre de salariésNombre d’ETP | CDI……  | CDD……  | Contrats aidés (CDDI, CUI-CIE, CUI-CAE, CG, emploi d’avenir…)… …  |
| La structure bénéficie-t-elle d’un autre financement régional ?Si oui : Au titre de quelle politique ?Montant attribué : | oui [ ]  non [ ]  ponctuel [ ]  récurrent [ ] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

**Date de la demande : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Date du début du projet : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Portée géographique du projet : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Territoire concerné : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Autres structures actrices du projet de coopération :**

Raison sociale :

Statut juridique : SIRET :

Adresse du siège social :

Personne contact (nom et e-mail) :

Raison sociale :

Statut juridique : SIRET :

Adresse du siège social :

Personne contact (nom et e-mail) :

Raison sociale :

Statut juridique : SIRET :

Adresse du siège social :

Personne contact (nom et e-mail) :

 Raison sociale :

Statut juridique : SIRET :

Adresse du siège social :

Personne contact (nom et e-mail) :

Raison sociale :

Statut juridique : SIRET :

Adresse du siège social :

Personne contact (nom et e-mail) :

*Si autres structures présentes, doubler la présente page.*

**Présentation synthétique du projet**

***Présentation synthétique du projet (10 lignes maxi) :***

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Si vous souhaitez insérer une vidéo de présentation (3 minutes maxi), merci de renseigner le lien ci-après :

……………………………………………………………………………………………………………………….

**Présentation détaillée du projet de coopération**

*NB : Vous avez la possibilité de joindre tout document (écrit, visuel ou multimédia) que vous jugerez utile pour compléter la présentation de votre structure*

***Origine***

* Origine du projet (état des lieux, diagnostic initial ayant conduit à cette forme de projet, étapes intermédiaires, acteurs clés, processus d’identification des besoins…)
* Objectifs du projet de coopération :
* Présentation des partenaires du projet de coopération : partenaires financiers et/ou techniques extérieurs aux structures parties prenantes du projet
* Description du mode de gouvernance du projet de coopération et des modalités d’animation le cas échéant

* **Le projet bénéficie-t-il d’un accompagnement ?**

❑ Incubateur. Si oui, lequel :

❑ Coopérative d’Activité et d’Emploi. Si oui, laquelle :

 ❑ Autre (préciser le type et le Nom de l’accompagnateur)*:*

**Pilotage administratif et financier du projet de coopération**

* Pilotage administratif

Quel est le degré d’intégration du projet de coopération ?

**Choisissez un élément.**

Un comité de pilotage réunissant l’ensemble des parties prenantes s’est-il déjà réuni ?

Si non, à quelle date est-il prévu ?

* Pilotage comptable

Quels sont les outils de suivi du budget envisagé dans le cadre du projet ?

❑ Ce point reste à traiter entre les structures partenaires

❑ La structure porteuse gère l’ensemble des ressources en accord avec les autres partenaires

❑ Un document précise les clés de répartition des ressources générées par le projet

Existe-t-il une comptabilité analytique ? si oui, selon quelles caractéristiques ?

Existe-il une capacité d'autofinancement ? A quel niveau ?

La structure porteuse a-t-elle un expert-comptable ; si non, qui a en charge la comptabilité ?

Le porteur de projet dispose-t-il d'un système de comptabilité distinct ou d'un code comptable adéquat pour toutes les transactions liées à son fonctionnement ?

Quel est le financement public déjà perçu (n, n-1, n-2) par la structure porteuse, toutes activités confondues, en investissement et fonctionnement (y compris subvention, appel à projet, contrat aidé…) ?

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Financeur*** | ***Objet de l’aide*** | ***Montant*** ***N*** | ***Montant*** ***N-1*** | ***Montant N-2*** | ***Total*** |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

***I - Grille de critères d’auto-évaluation du projet***

Pour chacun des 7 critères dans le tableau suivant, veuillez cochez là où vous situez votre projet **puis** précisez les arguments dans la colonne de droite (mentionnez si nécessaire des annexes aidant à objectiver votre appréciation)

|  |  |  |  | Arguments pour étayer |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **1****Existence et pilotage du collectif de projet** | □ une seule personne pilote le projet à ce stade | □ un petit collectif réfléchit au projet  | □ un large collectif (>7 personnes) s’est engagé |  |
| □ aucun accord formel n’a été passé à ce stade | □ un document a été cosigné par les partenaires (à joindre) | □ une structure ad hoc a été créée pour porter le projet |  |
| □ pas de réunion organisée à ce stade | □ une réunion entre partenaires a déjà été organisée | □ plusieurs réunions régulières ont déjà eu lieu (dates ?) |  |
| **2****Exemplarité et unicité du projet** | □ le projet cherche à répondre à un besoin non encore exprimé localement | □ le projet répond à un besoin exprimé localement (étude, bilan, état des lieux ?) | □ le projet répond à un besoin exprimé par plusieurs acteurs locaux |  |
| □ le projet souhaite réutiliser des méthodes et pratiques connues et éprouvées ailleurs | □ le projet présente un certain nombre d’innovations (à préciser) | □ le projet présente une rupture en matière de coopérations d’acteurs (à préciser) |  |
| □ d’autres projets similaires existent ailleurs en France | □ un projet similaire existe ailleurs en France / Europe | □ aucun autre projet similaire n’a été identifié à ce jour |  |
| **3****Utilité sociale et environnementale** | □ Le projet ne semble pas encore répondre à une ambition Néo-Terra *(cf. tableau infra)* | □ Le projet répond à une ambition de la feuille de route régionale Néo-Terra (préciser laquelle) | □ Le projet semble répondre à plusieurs ambitions de Néo-Terra (préciser lesquelles) |  |
| □ Le projet répond à un besoin non encore exprimé localement | □ Le projet répond en partie à un besoin déjà exprimé localement (préciser) | □ Le projet répond complètement à un besoin déjà exprimé localement (préciser) |  |
| □ Aucune étude d’opportunité n’a encore été réalisée | □ Une étude d’opportunité est en cours de production | □ Une étude d’opportunité a été réalisée (à joindre) |  |
| **4****Localisation et ancrage territorial** | □ Le territoire du projet ne présente pas de fragilité particulière | □ Le territoire du projet présente certains signes de fragilité économique ou sociale (préciser) | □ Le territoire du projet est concerné par des dispositifs spécifiques : QPV, ZRR… (préciser) |  |
| □ Les acteurs du projet sont éloignés géographiquement les uns des autres | □ Une partie des acteurs du projet sont regroupés au même endroit | □ Un lieu unique est identifié comme élément structurant pour le projet |  |
| □ Aucune collectivité n’a été informée ou associée à la définition du projet à ce stade | □ Les collectivités ont été informées ou associées à la définition du projet | □ Les collectivités sont informées ou associées et soutiennent le projet (préciser) |  |
| □ Le projet n’a pas fait l’objet d’un accompagnement particulier (incubateur, CAE…) | □ Le projet fait actuellement l’objet d’un accompagne-ment particulier (incubateur, CAE…)  | □ Le projet a déjà fait l’objet d’un accompagnement particulier (incubateur, CAE…) |  |
| **5** **Impact économique et social** | □ Aucune création d’emploi direct ou indirect n’est prévue à ce stade | □ Au moins un emploi pourrait être créé à court ou moyen terme grâce au projet (préciser) | □ Plusieurs emplois pourraient être créés à court terme grâce au projet (préciser) |  |
| □ Le projet n’aura pas d’impact spécifique sur les emplois existants | □ Le projet contribuera à maintenir les emplois existants (préciser) | □ Le projet est la seule façon de préserver les emplois existants (préciser) |  |
| □ Le projet bénéficiera principalement aux seuls acteurs du projet | □ Le projet bénéficiera aux acteurs du projet ainsi qu’à leur environnement proche, entreprises, population (préciser) | □ Le projet est en mesure de bénéficier largement au territoire, entreprises et population (préciser) |  |
| □ Le projet permettra une mutualisation ponctuelle des moyens entre les acteurs | □ Le projet permettra une mutualisation durable des moyens, charges et ressources des acteurs  | □ le projet permet de concevoir une organisation inédite des ressources entre les acteurs (préciser) |  |
| **6****Viabilité humaine et financière** | □ Les ressources humaines chargées de l’animation du projet ne sont pas identifiées à ce stade | □ Les ressources humaines ont été identifiées pour mener à bien la phase de lancement du projet | □ Les ressources humaines nécessaires pour toute la durée du projet ont été identifiées et sont disponibles |  |
| □ La viabilité économique du projet à terme n’a pas encore été discutée à ce stade | □ La viabilité économique du projet à terme a déjà été évoquée. | □ La viabilité économique du projet à terme est identifiée et l’enjeu partagé par les acteurs du projet. |  |
| □ Aucun autre partenaire financier n’a été contacté ou associé à ce stade | □ D’autres partenaires financiers ont été informés du projet | □ Des partenaires financiers soutiennent déjà le projet à ce stade. |  |
| **7** **Gouvernance plurielle et représentative** | □ Le pilotage du projet est confié à une seule structure | □ Le pilotage est ouvert à l’ensemble des acteurs du projet | □ Le pilotage du projet prévoit une gouvernance collective à tout moment du projet |  |
| □ La participation de représentants des bénéficiaires du projet (autres que les acteurs du projet) n’est pas prévue à ce stade  | □ La participation de représentants des bénéficiaires du projet (autres que les acteurs du projet) a été évoquée. | □ Les représentants des bénéficiaires du projet (autres que les acteurs du projet) sont intégrés au pilotage du projet. |  |
| □ Aucune modalité d’ajout ou de retrait des acteurs du projet n’a été prévue à ce stade | □ Les modalités d’ajout ou de retrait des acteurs du projet ont été évoquées mais non formalisées. | □ Les modalités d’ajout ou de retrait des acteurs du projet sont déjà bien définies et formalisées. |  |

**II - Articulation avec la feuille de route Néo Terra**

Les éléments exhaustifs relatifs à cette feuille de route sont accessibles sur le site de la Région : <https://www.neo-terra.fr/>

En consultant les documents disponibles sur le site (notamment le rapport de synthèse #2 disponible ici : <https://www.calameo.com/read/00600927121deb745f9c2>), merci de sélectionner l’ambition la plus pertinente au regard du projet :

**Choisissez un élément.**

Préciser en quelques lignes en quoi le projet est susceptible de répondre à ou aux ambitions cochées de la feuille de route régionale Néo-Terra (texte libre) :

**Indicateurs de réalisation du projet**

Afin de s’assurer de la compatibilité du projet de coopération avec les objectifs en matière transition énergétique et écologique, il est indispensable de chercher à évaluer l’impact actuel et à venir du projet.

La présentation d’indicateurs de réalisation se révèle indispensable pour apprécier l’insertion du projet dans la dynamique Néo-Terra, et évaluer sa capacité à contribuer à la réalisation des objectifs 2030.

Le porteur de projet est entièrement libre de définir les indicateurs d’évaluation qu’il souhaite mettre en avant dans la cadre de son projet, dans la mesure où il est capable de renseigner précisément, pour chaque indicateur, sa situation actuelle et son objectif à 3 ans (2025).

La définition des indicateurs d’évaluation par le porteur de projet est entièrement libre ; il est toutefois possible de s’inspirer :

* Des différents défis découlant de chaque ambition Néo-Terra, accessibles et détaillés à l’adresse suivante : <https://www.neo-terra.fr/>
* Des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) définis par le service Impact du Secrétariat d’Etat à l’économie sociale, solidaire et responsable, accessibles à l’adresse suivante : <https://www.impact.gouv.fr/indicateurs>

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Indicateurs d’évaluation** | **Situation initiale** (projets lauréats 2023) | **Situation actuelle****(2024)** | **Objectif à 3 ans (2027)** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Financement du projet**

Merci de renseigner le tableur annexé au présent document.

**Rappel du montant total sollicité** (préciser **HT** ou **TTC**) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Montant de l’aide souhaitée | Montant du projet | % demande/total |
| En investissement |  |  |  |
| En fonctionnement |  |  |  |
| **TOTAL** |  |  |  |

**ATTESTATION DE CONFORMITÉ A LA RÉGLEMENTATION DE MINIMIS**

**A JOINDRE, LE CAS ECHEANT, COMPLETEE, DATEE ET SIGNEE PAR LE (LA) RESPONSABLE LEGAL(E) OU L’EXPERT-COMPTABLE LORS DE L’INSTRUCTION DE LA DEMANDE D’AIDE**

Toute attestation incomplète et datée de plus de trois mois à la réception ne sera pas considérée comme valide

Je soussigné(e) : …………………………………………………………………………………

[ ]  Le (la) Responsable légal (e) :……………………………………………………………………..

[ ]  Expert-Comptable :………………………………………………………………………………

Certifie que la structure :

|  |  |
| --- | --- |
| Raison sociale :  |  |
| Forme juridique :  |  |
| N° SIRET :  |  |
| Siège social :  |  |

est en règle vis-à-vis du règlement (CE) No 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides *de minimis*. La structure atteste avoir reçu un montant d’aide publique inférieur à 200 000 € pour les deux exercices comptables N-1 et N-2 ainsi que pour l’exercice comptable en cours N :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Organismes publics*** | ***Montant de l’aide*** | ***Date de paiement*** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| TOTAL cumulé au cours des deux derniers exercices et de l’exercice en cours |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Fait à : ........................................,Le : .............................................. | **Signature** Du (de la) responsable légal(e)ou de l’expert-comptable |
|  |  |

**Toute fausse déclaration entraînera l’annulation de la participation régionale et le reversement des sommes sera exigé.**

**En outre, elle peut être punie de peines d’emprisonnement et d’amende, dans les conditions prévues par le Code Pénal (Article 441-1 et SS).**

**Direction Economie Sociale et Solidaire et Innovation Sociale**

**CONTACTS PAR DEPARTEMENTS**

* **A solliciter avant tout dépôt de dossier**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 16 – CHARENTE | Anne-Laure REIXanne-laure.reix@nouvelle-aquitaine.fr  | 06 29 23 09 96 |
| 17 – CHARENTE-MARITIME | Anne-Laure REIXanne-laure.reix@nouvelle-aquitaine.fr  | 06 29 23 09 96 |
| 19 – CORREZE  | Virginie FIFISvirginie.fifis@nouvelle-aquitaine.fr  | 06 34 48 91 19 |
| 23 – CREUSE  | Cécile BONNEFOY-CLAUDETcecile.bonnefoy-claudet@nouvelle-aquitaine.fr  | 06 23 44 77 31 |
| 24 – DORDOGNE  | Thierry RAVELthierry.ravel@nouvelle-aquitaine.fr  | 06 77 98 27 04 |
| 33 – GIRONDE  | Aurore PREVOTaurore.prevot@nouvelle-aquitaine.fr  | 06 78 01 78 67 |
| 40 – LANDES  | Georges-Henri ABTOURgeorges-henri.abtour@nouvelle-aquitaine.fr  | 06 29 97 01 48 |
| 47 – LOT-ET-GARONNE | Mathieu JOERGERmathieu.joerger@nouvelle-aquitaine.fr  | 06 24 51 50 08 |
| 64 – PYRENEES-ATLANTIQUES  | Heykel BOUAZZAheykel.bouazza@nouvelle-aquitaine.fr  | 07 78 69 89 80 |
| 79 – DEUX-SEVRES | Lucie MALIVERTlucie.malivert@nouvelle-aquitaine.fr | 06 46 44 87 73 |
| 86 – VIENNE | Lucie MALIVERTlucie.malivert@nouvelle-aquitaine.fr | 06 46 44 87 73 |
| 87 – HAUTE-VIENNE | Cécile BONNEFOY-CLAUDETcecile.bonnefoy-claudet@nouvelle-aquitaine.fr  | 06 23 44 77 31 |